

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de SAINT-LAURENT-BLANGY

Conseil d'Administration du mardi 10 février 2026.

L'An deux mille vingt-six, le dix février à 17 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du six deux mille vingt-six.

Présents : 9

Excusés :

Pouvoirs :

Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NEUTS, NOWAK, Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, LABUR, BEHARELLE, LEFEBVRE ;

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des décisions prises par délégation.

Lecture des décisions prises par délégation :

Nature de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant total de la dépense
Ligne 6562 - Aides financières	3	1540,00 €
Loyers	2	740,00 €
Frais funéraires	1	800,00 €
Ligne 6561 - Bons alimentaires	4	450,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires,
- De valider la tarification des thés dansants pour 2026 à raison de 3€/événement,
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'engagement de Madame K-rine Magi et Charly Delman qui assureront l'animation du thé dansant du jeudi 26 février 2026,
- D'acquitter la cotisation annuelle de la Banque alimentaire pour un montant de 6.810€,
- D'acquitter les frais de transport de la Banque alimentaire pour un montant de 1.650€,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'épicerie solidaire itinérante portée par l'Association Demain,
- D'accepter un don de 700,00€ de la société Ravera,
- D'adopter l'avenant tarifaire au 1^{er} janvier 2026 relative au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la mise en place d'un coffre-fort numérique agent,
- D'autoriser la mise en place d'un dépôt de garantie.